

De la théorie à l'Opérationnalisation de la Reforme de la gestion des Services d'Eau

Type: Article court (moins de 2000 mots)

Auteurs : AGOGNON Fabrice, *Assistant technique, IRC Burkina.* agognon@ircwash.org. Tel. 00226 75755559

Abstract/Résumé

Dans le cadre de l'amélioration des services d'eau potable en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso, IRC a revisité le cadre de suivi-évaluation élaboré au niveau national et qui s'est révélé inopérant au niveau communal en raison de la complexité de mise en œuvre, n'étant pas adapté au niveau de compétence disponible à cette échelle. On note également une insuffisance du dispositif national de suivi-évaluation affectant particulièrement les autorités communales. En effet, les responsables communaux ne disposent pas de mécanisme local de suivi des performances du service public d'eau potable dont elles assument la maîtrise d'ouvrage. En conséquence, le secteur de l'approvisionnement en eau potable se retrouve sans suivi ; les AUE qui constituent le cœur du dispositif ne disposent pas des capacités nécessaires pour jouer leurs rôles et légitimer leur existence au niveau national. Après six années de mise en œuvre, le dispositif de gestion des services d'eau potable s'est effondré, en raison des capacités insuffisantes de l'ensemble des acteurs et d'une absence de suivi.

La simplification du suivi communal a consisté, d'une part, à examiner des indicateurs et à sélectionner ceux véritablement déterminants dans le suivi régulier des services et, d'autre part, à analyser les sources d'information, en ne retenant que des structures existantes. Il s'agit des plateformes suivantes:

- Les rencontres trimestrielles entre les gestionnaires de PMH et le Bureau exécutif des AUE ;
- Les assemblées générales semestrielles des AUE ;
- Les rencontres mensuelles entre le technicien communal AEPA et les maintenanciers.

Une fois élaboré, ce cadre de suivi-évaluation des services d'eau potable a été expérimenté dans deux communes de la région du sahel. Cette petite échelle d'expérimentation a permis d'analyser les contours de la mise en œuvre, d'étudier les coûts et les modalités de financement. Les résultats obtenus montrent qu'il est possible de suivre efficacement les services d'eau en s'appuyant sur les compétences communales qui, avec un appui adapté, seraient en mesure de mener à bien une telle activité capitale pour la pérennité du service.

Introduction

La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du Burkina Faso a développé en 2007, un cadre très élaboré de suivi évaluation du PN-AEPA. L'ambition de cet outil est de constituer le cadre national de suivi-évaluation du service public d'eau potable au Burkina Faso intégrant le milieu urbain, les milieux semi-urbains et ruraux. Cependant, à la mise en œuvre, on observe que ce dispositif ne fournit qu'une appréciation limitée au niveau national des performances des services publics d'eau potable en milieu rural et semi-urbain. On note d'autre part que cette insuffisance du dispositif national de suivi-évaluation affecte particulièrement les autorités communales. En effet, les responsables communaux ne disposent pas de mécanisme local de suivi des performances du service public d'eau potable dont elles assument la maîtrise d'ouvrage.

Le principal défi étant d'assurer la pérennité du service, il est indispensable de mettre en place un système

de suivi qui, tout en respectant la réglementation, puisse être mis en œuvre aisément par les structures communales à différents niveaux et donc répliquables à l'échelle régionale et nationale. Pour cela, il est indispensable que le suivi-évaluation renforce les compétences communales telles que le Comité Communal Eau et Assainissement (CCEA) et le Technicien Communal (TC-AEPA) et s'organise autour des organes et instances existant dans la commune. Le second défi est que les coûts induits par le suivi-évaluation soient à la portée du secteur.

Pour étudier la faisabilité du suivi-évaluation, IRC a mis en œuvre, dans le cadre du programme USAID-WAWASH, un processus de recherche-action, de juin 2013 à juin 2015. L'objet de ce processus est de concevoir, d'expérimenter et de présenter des propositions fondées sur les résultats, qui puissent être directement répliquées à l'échelle nationale. Ce processus a été conduit en collaboration étroite avec la DGRE, la Direction Régionale en charge de l'eau potable dans la région du Sahel, les communes de Gorgadji et d'Arbinda.

Contexte, objectifs et activités

L'accès continu à une eau potable en milieu rural reste un défi majeur au Burkina. Les indicateurs d'accès à l'eau potable restent faibles (58,5 % en milieu rural, DGRE, 2010), malgré les efforts consentis par le secteur. Parmi ces efforts, le gouvernement a réformé le système réglementaire afin de rendre plus efficace la fourniture d'un service accessible, financièrement viable et reconnu par les populations concernées en milieu rural et périurbain. Cette réforme est pilotée depuis 2008 dans diverses régions du pays, dont la région du Sahel et pose les bases des responsabilités des communes, maîtres d'ouvrage du service d'eau potable depuis la mise en œuvre de la décentralisation (en Décembre 2004). Chacune des 302 communes rurales est désormais responsable de la fourniture d'eau potable, via des Association d'Usagers de l'eau (pour les PMH) ou par le biais d'un exploitant privé (AEPS). Les communes s'approprient leurs responsabilités de façon progressive, à la hauteur de leurs capacités et de leurs ressources. La réforme met également en place le cadre opérationnel de l'exploitation des ouvrages à l'échelle villageoise via les associations d'usagers de l'eau (AUE) et les fermiers.

L'objectif du suivi-évaluation communal, tel que pensé dans le PN-AEPA, est de mesurer périodiquement les performances du service public d'eau potable et d'utiliser ces informations pour améliorer les décisions des autorités publiques et opérateurs en vue de l'amélioration du service. Conformément au cadre conceptuel du suivi évaluation du PN-AEPA, le suivi évaluation communal s'intéresse à l'atteinte des résultats du PCD-AEPA ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des actions menées.

Les analyses qui en découlent nourrissent le processus de réflexion aussi bien au niveau communal, dans le suivi régulier du service; qu'au niveau national. Du point de vue du processus et du contenu, le suivi-évaluation de l'eau potable consiste à suivre les éléments suivants :

- La qualité des services, du point de vue de la satisfaction des usagers et des performances des structures de gestion du niveau communautaire (AUE) au niveau communal ;
- Le coût des services à long terme et le recouvrement de ces coûts ainsi que leur maîtrise/efficience.

Résultats principaux et leçons tirées

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, on peut citer au titre des résultats atteints :

1. L'élaboration d'un cadre de suivi-évaluation des services d'eau potable en collaboration avec les structures en charge du secteur de l'eau au niveau national, régional et locales ainsi que les partenaires.
Ce cadre s'inspire du dispositif élaboré par les autorités compétentes mais le réduit à sa plus

simple expression, ne gardant que les indicateurs indispensables au suivi des services au niveau communal et en rendant leur renseignement accessible au niveau de compétence dont on peut disposer dans une commune rurale type. La collecte des informations devant permettre le suivi se fait d’une part à travers des instances endogènes (1) Rencontre mensuelle entre le technicien communal et les maintenanciers de PMH ; 2) Rencontre trimestrielles entre les membres des bureaux exécutifs des Associations des Usagers de l’Eau au niveau village (AUE) ; 3) assemblée générale semestrielle des AUE et d’autres part avec des compétences existantes au niveau communales 1) Technicien communal 2) Comités Communaux de l’eau et de l’Assainissement (CCEA)

2. La redynamisation des structures locales de gestion des services d’eau potable que sont les AUE et les CCEA dans les deux communes où l’action a été conduite.
3. L’amélioration des performances du service d’eau potable : 1) Maîtrise de l’étendue du parc hydraulique et de son état réel par les autorités communales ; 2) Réduction de la durée des pannes de 8 jours à 3 jours dans une commune et de 5 jours à 2 jours dans l’autre commune ; 3) Paiement de la redevance par les AUE, ce qui garantit le suivi semestriel des ouvrages par le maintenancier et à terme, le développement des services à travers le financement du suivi.
4. Cette section rend compte des coûts comptabilisés lors de la mise en œuvre du système dans les deux communes au cours des 2 dernières années et identifie des sources de financement potentiels pour couvrir ces coûts à long terme. La détermination des coûts du suivi communal des services d’eau potable, la compréhension des coûts de mise en œuvre du système de suivi évaluation, ainsi que l’identification des sources de financement pérennes constituent une étape décisive pour son adoption par d’autres communes et le passage à l’échelle nationale. Ces coûts intègrent la formation des acteurs, la collecte et le traitement des données, la rédaction des rapports de performance et le partage des résultats avec le conseil communal.

Conclusions et Recommandations

La mise en œuvre du suivi communal des services de l’AEP a permis de connaître l’état des PMH ainsi que celui du service de l’eau potable sur le territoire communal. Dans l’ensemble, les résultats permettent de tirer les constats majeurs suivants :

Le suivi a également permis d’évaluer la proportion des usagers satisfaits sur certaines dimensions du service public de l’eau.

L’intérêt du suivi communal des services d’eau potable réside dans le fait qu’il permet de diagnostiquer de façon objective le dysfonctionnement du service et de faciliter la recherche d’actions palliatives pour permettre aux populations d’avoir accès à des services d’eau pérennes et de qualité. Par voie de conséquence, il améliore la coordination communale à travers l’élaboration systématique de plans d’actions annuels du secteur.

Dans la perspective de rendre pérenne l’accès aux services d’eau potable, la mise à l’échelle du dispositif de suivi, repose sur l’identification de sources pérennes de financement, au niveau communal en premier lieu, mais également régional et national. La principale source de financement au niveau communal étant les redevances perçues sur les PMH dont 60% sont destinés au suivi préventif et le reste au suivi. Mais en général, ces montants ne suffisent pas à financer les coûts du suivi. Toutefois, il faut noter que les coûts d’appui technique représentent environ 80% des coûts totaux. On pourrait envisager que ces coûts se réduisent au fil du temps, au fur et à mesure de la mise en capacité des AUE, du CCEA et le technicien communal

Mentions

Cette action a été menée dans le cadre du Projet Triple-S (Sustainable Service at Scale) financé par le Programme WASH de USAID avec l’appui technique des structures étatiques (Direction Générale des Ressources en Eau, Direction régionale de l’Eau et de l’Assainissement du Sabel) et les communes (Arbinda et Gorgadji)

Coordonnées

Nom de l’auteur principal: **Agognon** Nom du second auteur: **Bassono Richard**

Fabrice Email: bassono@ircwash.org

Email: agognon@ircwash.org Nom du troisième auteur: **Hilaire Dongobada**

Email: dongobada@ircwash.org